

CHRONIQUE AGRICOLE

Les vaches laitières

On perd quelquefois de vue, à la ferme, l'importance qui s'attache à la question de l'alimentation de la vache laitière. Elle est cependant d'une importance primordiale, car il est bien évident que la vache ne peut fabriquer son lait qu'avec les matières qu'on lui fournit pour son alimentation.

La qualité du lait pourra donc varier avec la qualité des aliments. C'est dire qu'il faut un certain soin dans le choix des aliments destinés aux vaches.

En été, les bons pâturages constituent la meilleure nourriture pour les vaches laitières, tandis qu'en hiver, il faudrait leur donner du bon foin et de la betterave hachée et compléter cette ration par un peu de son donné en barbotage avec une poignée de sel.

Le sel marin est, en effet, un complément qu'on devrait donner régulièrement à la vache, surtout quand elle ne reçoit que des fourrages secs. C'est une substance qui lui est aussi nécessaire qu'à l'homme. Cette pratique est connue dans beaucoup de pays et on s'en trouve bien.

On y a même essayé de supprimer cette distribution journalière de sel et l'on a remarqué aussitôt une diminution très notable dans la production laitière. Il n'est donc pas de la vache laitière que sera du sel dénaturé au carbonate de fer. Il est encore possible de métriser les animaux qui les lâchent à leur gré.

En général, on ne soigne pas assez bien les vaches laitières en hiver et il arrive que celles-ci tarissent plus vite qu'on ne comptait sur autant de lait, ou même, à la fin de l'hiver, dans un état de maigreur tel qu'il leur faut tout le printemps pour se remettre.

Si le cultivateur calcule bien, il économiserait mieux ses vaches, en laissant diminuer le nombre, car il ne doit pas ignorer qu'il y a une portion de la ration qui sert à entretenir la vie et qui ne produit rien. Si donc il retirait autant de produits d'une vache bien entretenue que de deux mal soignées (ce qui est très vrai), il économiserait une ration d'entretien par tête.

Après la betterave, il est possible d'utiliser les pailles hachées, les balles d'avoine, etc. On fait fermenter le tout pendant vingt-quatre heures ou trente-six heures et l'animal mange cette nourriture avec avidité.

Certains aliments doivent être donnés en moins possible aux laitières : les choux et les navets sont dans ce cas ; à une époque du jeune bétail on se sert de cornes autres que les laitières, il faut leur faire consommer les matières qui ont mauvais effet sur la qualité du lait.

Le regain constitue un aliment excellent pour la production laitière. Les vaches de grande taille et de légumineuses étrangères des prairies artificielles sont dans la même cas. Par contre, les foins trop riches en bas-fonds des endroits très humides, des terrains acides n'ont aucune valeur.

Parmi les aliments à ajouter à la ration journalière pour augmenter la production du lait, on peut citer, outre le son, l'avoine, le blé et les grains en général, plus quelques tourteaux (de coton, de sésame, d'arachide, etc.) qui contiennent en général moins cher que les autres et qui produisent un très bon effet, à la dose de un kilo par vache et par jour. Non seulement la qualité du lait se maintient ou s'améliore, mais on ne consomme pas cette quantité de nourriture sans que l'animal ne soit plus satisfait.

En résumé, en été, l'herbe et les pâturages doivent être la base de l'alimentation des laitières et en hiver le foin et la betterave, avec une légère ration d'aliment concentré (son, avoine, tourteau, etc.).

Le projet de loi sur la gare de passage de Lille

Nous avons dit que le Gouvernement avait déposé mardi dernier sur le bureau de la Chambre un projet de loi concernant la construction de la gare de passage et de la voie de contournement de Lille.

Nous en publions ci-dessous les principaux passages :

Est déclaré d'utilité publique, à titre d'intérêt général, l'établissement d'une nouvelle ligne de chemin de fer contournant l'agglomération de Lille, par Honchouin, Haubourdin, La Madeleine, Saint-André, La Madeleine-Lille et Hellemmes.

Il est pris acte de la délibération en date du 21 juillet 1931, par laquelle le Conseil municipal de Lille a été engagé à verser à la Compagnie des Chemins de fer du Nord 1° une subvention de 100 millions, à prélever sur ses propres ressources ; 2° une subvention de 100 millions, comprenant 60 millions à titre d'alloction, non productive d'intérêts et 40 millions à réaliser par voie d'emprunt, la dite somme de 100 millions étant remboursable sur un plan de remboursement.

Le sel marin est, en effet, un complément qu'on devrait donner régulièrement à la vache, surtout quand elle ne reçoit que des fourrages secs. C'est une substance qui lui est aussi nécessaire qu'à l'homme.

On y a même essayé de supprimer cette distribution journalière de sel et l'on a remarqué aussitôt une diminution très notable dans la production laitière. Il n'est donc pas de la vache laitière que sera du sel dénaturé au carbonate de fer.

Parmi les aliments à ajouter à la ration journalière pour augmenter la production du lait, on peut citer, outre le son, l'avoine, le blé et les grains en général, plus quelques tourteaux (de coton, de sésame, d'arachide, etc.) qui contiennent en général moins cher que les autres et qui produisent un très bon effet, à la dose de un kilo par vache et par jour.

En résumé, en été, l'herbe et les pâturages doivent être la base de l'alimentation des laitières et en hiver le foin et la betterave, avec une légère ration d'aliment concentré (son, avoine, tourteau, etc.).

Après la betterave, il est possible d'utiliser les pailles hachées, les balles d'avoine, etc. On fait fermenter le tout pendant vingt-quatre heures ou trente-six heures et l'animal mange cette nourriture avec avidité.

Certains aliments doivent être donnés en moins possible aux laitières : les choux et les navets sont dans ce cas ; à une époque du jeune bétail on se sert de cornes autres que les laitières, il faut leur faire consommer les matières qui ont mauvais effet sur la qualité du lait.

Le regain constitue un aliment excellent pour la production laitière. Les vaches de grande taille et de légumineuses étrangères des prairies artificielles sont dans la même cas. Par contre, les foins trop riches en bas-fonds des endroits très humides, des terrains acides n'ont aucune valeur.

Parmi les aliments à ajouter à la ration journalière pour augmenter la production du lait, on peut citer, outre le son, l'avoine, le blé et les grains en général, plus quelques tourteaux (de coton, de sésame, d'arachide, etc.) qui contiennent en général moins cher que les autres et qui produisent un très bon effet, à la dose de un kilo par vache et par jour.

En résumé, en été, l'herbe et les pâturages doivent être la base de l'alimentation des laitières et en hiver le foin et la betterave, avec une légère ration d'aliment concentré (son, avoine, tourteau, etc.).

On ne treinte pas au moyen de surtaxes locales temporaires, en application de l'article 4 de la présente loi. La Compagnie des Chemins de fer du Nord est autorisée à percevoir, pour le compte de la Ville de Lille pendant trente ans à partir du commencement de l'exécution des travaux, les sursurveys locaux temporaires dont les taux et les points de perception sont énumérés dans les tableaux annexés à la présente loi.

Les crédits que pourront procurer les dites sursurveys sont affectés, jusqu'à concurrence de 10 millions, à la constitution de fonds de réserve prévu par la loi du 26 octobre 1927.

Est déclaré d'utilité publique, à titre d'intérêt général, l'établissement d'une nouvelle ligne de chemin de fer contournant l'agglomération de Lille, par Honchouin, Haubourdin, La Madeleine, Saint-André, La Madeleine-Lille et Hellemmes.

Il est pris acte de la délibération en date du 21 juillet 1931, par laquelle le Conseil municipal de Lille a été engagé à verser à la Compagnie des Chemins de fer du Nord 1° une subvention de 100 millions, à prélever sur ses propres ressources ; 2° une subvention de 100 millions, comprenant 60 millions à titre d'alloction, non productive d'intérêts et 40 millions à réaliser par voie d'emprunt, la dite somme de 100 millions étant remboursable sur un plan de remboursement.

Le sel marin est, en effet, un complément qu'on devrait donner régulièrement à la vache, surtout quand elle ne reçoit que des fourrages secs. C'est une substance qui lui est aussi nécessaire qu'à l'homme.

On y a même essayé de supprimer cette distribution journalière de sel et l'on a remarqué aussitôt une diminution très notable dans la production laitière. Il n'est donc pas de la vache laitière que sera du sel dénaturé au carbonate de fer.

Parmi les aliments à ajouter à la ration journalière pour augmenter la production du lait, on peut citer, outre le son, l'avoine, le blé et les grains en général, plus quelques tourteaux (de coton, de sésame, d'arachide, etc.) qui contiennent en général moins cher que les autres et qui produisent un très bon effet, à la dose de un kilo par vache et par jour.

En résumé, en été, l'herbe et les pâturages doivent être la base de l'alimentation des laitières et en hiver le foin et la betterave, avec une légère ration d'aliment concentré (son, avoine, tourteau, etc.).

Après la betterave, il est possible d'utiliser les pailles hachées, les balles d'avoine, etc. On fait fermenter le tout pendant vingt-quatre heures ou trente-six heures et l'animal mange cette nourriture avec avidité.

Certains aliments doivent être donnés en moins possible aux laitières : les choux et les navets sont dans ce cas ; à une époque du jeune bétail on se sert de cornes autres que les laitières, il faut leur faire consommer les matières qui ont mauvais effet sur la qualité du lait.

Le regain constitue un aliment excellent pour la production laitière. Les vaches de grande taille et de légumineuses étrangères des prairies artificielles sont dans la même cas. Par contre, les foins trop riches en bas-fonds des endroits très humides, des terrains acides n'ont aucune valeur.

Parmi les aliments à ajouter à la ration journalière pour augmenter la production du lait, on peut citer, outre le son, l'avoine, le blé et les grains en général, plus quelques tourteaux (de coton, de sésame, d'arachide, etc.) qui contiennent en général moins cher que les autres et qui produisent un très bon effet, à la dose de un kilo par vache et par jour.

En résumé, en été, l'herbe et les pâturages doivent être la base de l'alimentation des laitières et en hiver le foin et la betterave, avec une légère ration d'aliment concentré (son, avoine, tourteau, etc.).

On ne treinte pas au moyen de surtaxes locales temporaires, en application de l'article 4 de la présente loi. La Compagnie des Chemins de fer du Nord est autorisée à percevoir, pour le compte de la Ville de Lille pendant trente ans à partir du commencement de l'exécution des travaux, les sursurveys locaux temporaires dont les taux et les points de perception sont énumérés dans les tableaux annexés à la présente loi.

Les crédits que pourront procurer les dites sursurveys sont affectés, jusqu'à concurrence de 10 millions, à la constitution de fonds de réserve prévu par la loi du 26 octobre 1927.

Est déclaré d'utilité publique, à titre d'intérêt général, l'établissement d'une nouvelle ligne de chemin de fer contournant l'agglomération de Lille, par Honchouin, Haubourdin, La Madeleine, Saint-André, La Madeleine-Lille et Hellemmes.

Il est pris acte de la délibération en date du 21 juillet 1931, par laquelle le Conseil municipal de Lille a été engagé à verser à la Compagnie des Chemins de fer du Nord 1° une subvention de 100 millions, à prélever sur ses propres ressources ; 2° une subvention de 100 millions, comprenant 60 millions à titre d'alloction, non productive d'intérêts et 40 millions à réaliser par voie d'emprunt, la dite somme de 100 millions étant remboursable sur un plan de remboursement.

Le sel marin est, en effet, un complément qu'on devrait donner régulièrement à la vache, surtout quand elle ne reçoit que des fourrages secs. C'est une substance qui lui est aussi nécessaire qu'à l'homme.

On y a même essayé de supprimer cette distribution journalière de sel et l'on a remarqué aussitôt une diminution très notable dans la production laitière. Il n'est donc pas de la vache laitière que sera du sel dénaturé au carbonate de fer.

Parmi les aliments à ajouter à la ration journalière pour augmenter la production du lait, on peut citer, outre le son, l'avoine, le blé et les grains en général, plus quelques tourteaux (de coton, de sésame, d'arachide, etc.) qui contiennent en général moins cher que les autres et qui produisent un très bon effet, à la dose de un kilo par vache et par jour.

En résumé, en été, l'herbe et les pâturages doivent être la base de l'alimentation des laitières et en hiver le foin et la betterave, avec une légère ration d'aliment concentré (son, avoine, tourteau, etc.).

Après la betterave, il est possible d'utiliser les pailles hachées, les balles d'avoine, etc. On fait fermenter le tout pendant vingt-quatre heures ou trente-six heures et l'animal mange cette nourriture avec avidité.

Certains aliments doivent être donnés en moins possible aux laitières : les choux et les navets sont dans ce cas ; à une époque du jeune bétail on se sert de cornes autres que les laitières, il faut leur faire consommer les matières qui ont mauvais effet sur la qualité du lait.

Le regain constitue un aliment excellent pour la production laitière. Les vaches de grande taille et de légumineuses étrangères des prairies artificielles sont dans la même cas. Par contre, les foins trop riches en bas-fonds des endroits très humides, des terrains acides n'ont aucune valeur.

Parmi les aliments à ajouter à la ration journalière pour augmenter la production du lait, on peut citer, outre le son, l'avoine, le blé et les grains en général, plus quelques tourteaux (de coton, de sésame, d'arachide, etc.) qui contiennent en général moins cher que les autres et qui produisent un très bon effet, à la dose de un kilo par vache et par jour.

En résumé, en été, l'herbe et les pâturages doivent être la base de l'alimentation des laitières et en hiver le foin et la betterave, avec une légère ration d'aliment concentré (son, avoine, tourteau, etc.).

On ne treinte pas au moyen de surtaxes locales temporaires, en application de l'article 4 de la présente loi. La Compagnie des Chemins de fer du Nord est autorisée à percevoir, pour le compte de la Ville de Lille pendant trente ans à partir du commencement de l'exécution des travaux, les sursurveys locaux temporaires dont les taux et les points de perception sont énumérés dans les tableaux annexés à la présente loi.

Les crédits que pourront procurer les dites sursurveys sont affectés, jusqu'à concurrence de 10 millions, à la constitution de fonds de réserve prévu par la loi du 26 octobre 1927.

Est déclaré d'utilité publique, à titre d'intérêt général, l'établissement d'une nouvelle ligne de chemin de fer contournant l'agglomération de Lille, par Honchouin, Haubourdin, La Madeleine, Saint-André, La Madeleine-Lille et Hellemmes.

Il est pris acte de la délibération en date du 21 juillet 1931, par laquelle le Conseil municipal de Lille a été engagé à verser à la Compagnie des Chemins de fer du Nord 1° une subvention de 100 millions, à prélever sur ses propres ressources ; 2° une subvention de 100 millions, comprenant 60 millions à titre d'alloction, non productive d'intérêts et 40 millions à réaliser par voie d'emprunt, la dite somme de 100 millions étant remboursable sur un plan de remboursement.

Le sel marin est, en effet, un complément qu'on devrait donner régulièrement à la vache, surtout quand elle ne reçoit que des fourrages secs. C'est une substance qui lui est aussi nécessaire qu'à l'homme.

On y a même essayé de supprimer cette distribution journalière de sel et l'on a remarqué aussitôt une diminution très notable dans la production laitière. Il n'est donc pas de la vache laitière que sera du sel dénaturé au carbonate de fer.

Parmi les aliments à ajouter à la ration journalière pour augmenter la production du lait, on peut citer, outre le son, l'avoine, le blé et les grains en général, plus quelques tourteaux (de coton, de sésame, d'arachide, etc.) qui contiennent en général moins cher que les autres et qui produisent un très bon effet, à la dose de un kilo par vache et par jour.

En résumé, en été, l'herbe et les pâturages doivent être la base de l'alimentation des laitières et en hiver le foin et la betterave, avec une légère ration d'aliment concentré (son, avoine, tourteau, etc.).

Après la betterave, il est possible d'utiliser les pailles hachées, les balles d'avoine, etc. On fait fermenter le tout pendant vingt-quatre heures ou trente-six heures et l'animal mange cette nourriture avec avidité.

Certains aliments doivent être donnés en moins possible aux laitières : les choux et les navets sont dans ce cas ; à une époque du jeune bétail on se sert de cornes autres que les laitières, il faut leur faire consommer les matières qui ont mauvais effet sur la qualité du lait.

Le regain constitue un aliment excellent pour la production laitière. Les vaches de grande taille et de légumineuses étrangères des prairies artificielles sont dans la même cas. Par contre, les foins trop riches en bas-fonds des endroits très humides, des terrains acides n'ont aucune valeur.

Parmi les aliments à ajouter à la ration journalière pour augmenter la production du lait, on peut citer, outre le son, l'avoine, le blé et les grains en général, plus quelques tourteaux (de coton, de sésame, d'arachide, etc.) qui contiennent en général moins cher que les autres et qui produisent un très bon effet, à la dose de un kilo par vache et par jour.

En résumé, en été, l'herbe et les pâturages doivent être la base de l'alimentation des laitières et en hiver le foin et la betterave, avec une légère ration d'aliment concentré (son, avoine, tourteau, etc.).

On ne treinte pas au moyen de surtaxes locales temporaires, en application de l'article 4 de la présente loi. La Compagnie des Chemins de fer du Nord est autorisée à percevoir, pour le compte de la Ville de Lille pendant trente ans à partir du commencement de l'exécution des travaux, les sursurveys locaux temporaires dont les taux et les points de perception sont énumérés dans les tableaux annexés à la présente loi.

Les crédits que pourront procurer les dites sursurveys sont affectés, jusqu'à concurrence de 10 millions, à la constitution de fonds de réserve prévu par la loi du 26 octobre 1927.

Est déclaré d'utilité publique, à titre d'intérêt général, l'établissement d'une nouvelle ligne de chemin de fer contournant l'agglomération de Lille, par Honchouin, Haubourdin, La Madeleine, Saint-André, La Madeleine-Lille et Hellemmes.

Il est pris acte de la délibération en date du 21 juillet 1931, par laquelle le Conseil municipal de Lille a été engagé à verser à la Compagnie des Chemins de fer du Nord 1° une subvention de 100 millions, à prélever sur ses propres ressources ; 2° une subvention de 100 millions, comprenant 60 millions à titre d'alloction, non productive d'intérêts et 40 millions à réaliser par voie d'emprunt, la dite somme de 100 millions étant remboursable sur un plan de remboursement.

Le sel marin est, en effet, un complément qu'on devrait donner régulièrement à la vache, surtout quand elle ne reçoit que des fourrages secs. C'est une substance qui lui est aussi nécessaire qu'à l'homme.

On y a même essayé de supprimer cette distribution journalière de sel et l'on a remarqué aussitôt une diminution très notable dans la production laitière. Il n'est donc pas de la vache laitière que sera du sel dénaturé au carbonate de fer.

Parmi les aliments à ajouter à la ration journalière pour augmenter la production du lait, on peut citer, outre le son, l'avoine, le blé et les grains en général, plus quelques tourteaux (de coton, de sésame, d'arachide, etc.) qui contiennent en général moins cher que les autres et qui produisent un très bon effet, à la dose de un kilo par vache et par jour.

En résumé, en été, l'herbe et les pâturages doivent être la base de l'alimentation des laitières et en hiver le foin et la betterave, avec une légère ration d'aliment concentré (son, avoine, tourteau, etc.).

Après la betterave, il est possible d'utiliser les pailles hachées, les balles d'avoine, etc. On fait fermenter le tout pendant vingt-quatre heures ou trente-six heures et l'animal mange cette nourriture avec avidité.

Certains aliments doivent être donnés en moins possible aux laitières : les choux et les navets sont dans ce cas ; à une époque du jeune bétail on se sert de cornes autres que les laitières, il faut leur faire consommer les matières qui ont mauvais effet sur la qualité du lait.

Le regain constitue un aliment excellent pour la production laitière. Les vaches de grande taille et de légumineuses étrangères des prairies artificielles sont dans la même cas. Par contre, les foins trop riches en bas-fonds des endroits très humides, des terrains acides n'ont aucune valeur.

Parmi les aliments à ajouter à la ration journalière pour augmenter la production du lait, on peut citer, outre le son, l'avoine, le blé et les grains en général, plus quelques tourteaux (de coton, de sésame, d'arachide, etc.) qui contiennent en général moins cher que les autres et qui produisent un très bon effet, à la dose de un kilo par vache et par jour.

En résumé, en été, l'herbe et les pâturages doivent être la base de l'alimentation des laitières et en hiver le foin et la betterave, avec une légère ration d'aliment concentré (son, avoine, tourteau, etc.).

On ne treinte pas au moyen de surtaxes locales temporaires, en application de l'article 4 de la présente loi. La Compagnie des Chemins de fer du Nord est autorisée à percevoir, pour le compte de la Ville de Lille pendant trente ans à partir du commencement de l'exécution des travaux, les sursurveys locaux temporaires dont les taux et les points de perception sont énumérés dans les tableaux annexés à la présente loi.

Les crédits que pourront procurer les dites sursurveys sont affectés, jusqu'à concurrence de 10 millions, à la constitution de fonds de réserve prévu par la loi du 26 octobre 1927.

Est déclaré d'utilité publique, à titre d'intérêt général, l'établissement d'une nouvelle ligne de chemin de fer contournant l'agglomération de Lille, par Honchouin, Haubourdin, La Madeleine, Saint-André, La Madeleine-Lille et Hellemmes.

Il est pris acte de la délibération en date du 21 juillet 1931, par laquelle le Conseil municipal de Lille a été engagé à verser à la Compagnie des Chemins de fer du Nord 1° une subvention de 100 millions, à prélever sur ses propres ressources ; 2° une subvention de 100 millions, comprenant 60 millions à titre d'alloction, non productive d'intérêts et 40 millions à réaliser par voie d'emprunt, la dite somme de 100 millions étant remboursable sur un plan de remboursement.

Le sel marin est, en effet, un complément qu'on devrait donner régulièrement à la vache, surtout quand elle ne reçoit que des fourrages secs. C'est une substance qui lui est aussi nécessaire qu'à l'homme.

On y a même essayé de supprimer cette distribution journalière de sel et l'on a remarqué aussitôt une diminution très notable dans la production laitière. Il n'est donc pas de la vache laitière que sera du sel dénaturé au carbonate de fer.

Parmi les aliments à ajouter à la ration journalière pour augmenter la production du lait, on peut citer, outre le son, l'avoine, le blé et les grains en général, plus quelques tourteaux (de coton, de sésame, d'arachide, etc.) qui contiennent en général moins cher que les autres et qui produisent un très bon effet, à la dose de un kilo par vache et par jour.

En résumé, en été, l'herbe et les pâturages doivent être la base de l'alimentation des laitières et en hiver le foin et la betterave, avec une légère ration d'aliment concentré (son, avoine, tourteau, etc.).

Après la betterave, il est possible d'utiliser les pailles hachées, les balles d'avoine, etc. On fait fermenter le tout pendant vingt-quatre heures ou trente-six heures et l'animal mange cette nourriture avec avidité.

Certains aliments doivent être donnés en moins possible aux laitières : les choux et les navets sont dans ce cas ; à une époque du jeune bétail on se sert de cornes autres que les laitières, il faut leur faire consommer les matières qui ont mauvais effet sur la qualité du lait.

Le regain constitue un aliment excellent pour la production laitière. Les vaches de grande taille et de légumineuses étrangères des prairies artificielles sont dans la même cas. Par contre, les foins trop riches en bas-fonds des endroits très humides, des terrains acides n'ont aucune valeur.

Parmi les aliments à ajouter à la ration journalière pour augmenter la production du lait, on peut citer, outre le son, l'avoine, le blé et les grains en général, plus quelques tourteaux (de coton, de sésame, d'arachide, etc.) qui contiennent en général moins cher que les autres et qui produisent un très bon effet, à la dose de un kilo par vache et par jour.

En résumé, en été, l'herbe et les pâturages doivent être la base de l'alimentation des laitières et en hiver le foin et la betterave, avec une légère ration d'aliment concentré (son, avoine, tourteau, etc.).

Les démolitions de la rue de la Gare, à Tourcoing



DES MAISONS QUI VONT DISPARAITRE (Ph. J. de Bex)

Avant peu, les démolisseurs prendront possession du triangle formé par les rues du Cœur-Joyeux, L.-S. Emblien et de la Gare, pour faire disparaître tous les immeubles qu'il contient.

Ces travaux rendront encore plus sensibles les nouveaux aménagements conçus dans ce quartier et dégageront les perspectives. Le nouvel Hôtel des Postes, dont les projets sont à l'étude, et qui pourrait être construit avant peu de mois.

Tourcoing

Aujourd'hui, mardi 15 décembre : Hôtel de Ville, Bureaux ouverts au public de 9 h. à 12 h. ; Mairie, de 9 h. à 11 h. ; Collège d'Espérance, de 9 h. à 11 h. ; Bibliothèque Municipal de Bains, de 9 h. à 11 h. ; Bibliothèque Communale, de 9 h. à 12 h.

M. Jacques Masurel est nommé chevalier de l'Ordre de la Couronne de Belgique

Désireux de reconnaître officiellement les efforts accomplis par l'Association des Amis de l'histoire de la Région de Tourcoing, le Gouvernement français attribue à M. Jacques Masurel, administrateur de la Société de la Couronne de Belgique, le titre de chevalier de l'Ordre de la Couronne de Belgique.

Le choix se porta sur la Ferme de la Bourgeoise, qui s'étend avec ses vastes dépendances, entre le « Bois-Quint » et le cimetière, la rue de Gand et « Le Rollet ». D'après les renseignements publiés par M. J. Labrousse, dans sa remarquable « Histoire des Hospices », le plus vieux témoignage connu de son existence est une « lettre provenant d'une grange d'abbaye il y a quelques années et sur laquelle on peut lire une date 1660.

Quant à ses propriétaires, sans vouloir nous étendre sur cette question d'un intérêt secondaire, signalons l'année 1700 elle appartenait à un Lillinois, M. A. Noret ; vers 1826, à Mlle Marie-Françoise Desmout ; en 1831, à M. J.-B. Desmout ; et en 1850 à M. Claijban-Pollet, orfèvre à Lille. Son acquisition en février 1901, par 200.000 fr. Le 29 octobre 1902, la Commission en prenait possession et aussitôt se mettait à l'œuvre pour l'organiser selon les nécessités de sa nouvelle destination.

Acquiesçant dans le but de l'être exploitée au profit des établissements hospitaliers, la Ferme prenait bientôt un développement que ses acquéreurs n'avaient point soupçonné, du moins à l'origine. En effet, devant la nécessité de lutter non seulement contre la mortalité infantile et sa conséquence, la dépopulation, on envisagea la possibilité de faire produire tous les enfants des avantagés d'un lait parfaitement sain. Sur l'initiative de M. François Masurel, ancien administrateur des Hospices, une « Goutte de Lait » fut installée rue Jacquard. D'autre part, en 1904, fut créée la « Sauvagerie du Noanriou », qui dirigea M. le docteur Dechar.

A cette époque, la Ferme de la Bourgeoise possédait quarante vaches fournissant une moyenne de 750 litres de lait par jour. Pendant les années qui suivirent, l'exploitation ne fut que s'étendant et s'améliorant et les efforts tendirent à rechercher les méthodes de traite les plus hygiéniques, les moyens de distribution les plus aseptiques. La guerre eut une sérieuse répercussion sur la vitalité de l'œuvre qui eut à faire face à une situation assez critique : les vaches laitières étaient rares et coûtaient cher et le cheptel de la

Pour se préserver soi-même et guérir les autres, il faut acheter le timbre antituberculeux

La production du lait est répartie entre les établissements hospitaliers et les nourrissons dont les parents suivent les consultations de la Sauvagerie, ou qui s'adressent directement à la Ferme de la Bourgeoise.

Pour profiter des services rendus par la Ferme de la Bourgeoise, nous donnerons quelques chiffres qui concernent ceux qui pourraient douter de la nécessité qu'il y a de prendre vis-à-vis de l'enfance, des mesures prophylactiques rigoureuses. OFFRES-FORTS. Vente. Ouverture. Réparations. Transports. Devis et Devis. 7 rue l'Aurore. (T. 18.41). 20013

AU NOUVEAU MUSEE

L'exposition de la collection aménagée par le musée du Bréquet est ouverte au public depuis le 15 décembre. Elle comprend une série de documents anciens, de souvenirs locaux, la collection d'œuvres d'art et de documents historiques du vieux Tourcoing, groupés par les soins de la Commission du Musée.

Les visiteurs ont afflué pendant ces premiers jours d'ouverture et, à ce propos, afin d'éviter tous désordres, la Commission municipale a décidé de limiter le nombre de visiteurs sur la nécessité de se conformer aux consignes données aux gardiens ; ces consignes ont été placées à la disposition des visiteurs. Désormais, pour la propriété publique, comme le monument lui-même.

Cette règle est absolue dans tous les cas de ce genre, afin d'éviter les dégâts et les vols qui pourraient commettre des gens mal intentionnés. Il est indispensable que cette manière de faire soit applicable à tout le monde, afin d'éviter les désordres.

Il est, en outre, strictement interdit de fumer et de toucher aux objets. Le personnel ne fait que remplir son devoir en accomplissant ces consignes dans le but de protéger la propriété publique qui lui est confiée.

Le Comité des Mutuels. Le renouvellement pour l'année 1932 des cartes de tramways à demi-tarif, au titre de mutuel de guerre, se fera du 4 au 31 janvier prochain. Les cartes de 1931 qui n'auraient pas été renouvelées pour l'année 1932, et qui n'auraient pas été renouvelées pour la totalité du prix de leur transport.

Comme les années précédentes, le secrétaire du Comité se chargera de renouveler les cartes pour les membres ; les adhérents pour et remettre leur carte au siège, accompagné de celle de priorité, à partir du lundi 21 décembre.

Le Comité des Fêtes du Brun-Pain. Le banquet annuel du Comité des fêtes du Brun-Pain aura lieu le dimanche 20 décembre, à 10 heures, au Grand Hôtel de la Gare. Le Comité des fêtes du Brun-Pain a l'honneur de vous en faire part.

Le Comité des Fêtes du Brun-Pain. Le banquet annuel du Comité des fêtes du Brun-Pain aura lieu le dimanche 20 décembre, à 10 heures, au Grand Hôtel de la Gare. Le Comité des fêtes du Brun-Pain a l'honneur de vous en faire part.

MOUVAUX

Une équipe de chômeurs employée aux travaux communaux. Comme suite à la délibération du Conseil municipal en date du 28 novembre, une équipe de chômeurs a été employée pour commencer, à partir de ce jour, les travaux de mise en viabilité, dorénavant, etc., dans les rues Jean-Jacques, Turbot et Pasteur. L'initiative de la commune de Mouvaux est à suivre, car elle permettra de lutter utilement contre la crise actuelle de chômage.

RECEVEMENT DES PIGEONS VOYAGEURS. — Pour le retrait des imprimés nécessaires, s'adresser au siège de la Société « Pigeons Voyageurs », 11, rue de la République, où les intéressés devront se munir de l'autorisation de la Mairie. Les formulaires d'engagement devront être remis à la Mairie avant midi, le 15 décembre.

RECEVEMENT DES PIGEONS VOYAGEURS. — Pour le retrait des imprimés nécessaires, s'adresser au siège de la Société « Pigeons Voyageurs », 11, rue de